

Conseil des gouverneurs

GOV/INF/2015/14

14 juillet 2015

Français
Original : anglais

Réservé à l'usage officiel

Feuille de route pour la clarification des questions passées et présentes en suspens concernant le programme nucléaire iranien

1. Le 14 juillet 2015, le Directeur général Yukiya Amano, et le Vice-Président de la République islamique d'Iran, Président de l'Organisation iranienne de l'énergie atomique, Ali Akbar Salehi, ont signé à Vienne une « Feuille de route pour la clarification des questions passées et présentes en suspens concernant le programme nucléaire iranien ». L'AIEA et l'Iran sont convenus, dans le prolongement de leur coopération au titre du cadre de coopération, d'accélérer et de renforcer leur coopération et leur dialogue en vue de régler, d'ici la fin de 2015, toutes les questions passées et présentes en suspens qu'ils n'ont pas encore réglées.
2. La « Feuille de route pour la clarification des questions passées et présentes en suspens concernant le programme nucléaire iranien » est jointe au présent document pour l'information du Conseil des gouverneurs.

Déclaration commune
du Directeur général de l'AIEA, Yukiya Amano, et du Vice-Président de la République islamique d'Iran, Président de l'Organisation iranienne de l'énergie atomique, Ali Akbar Salehi

Le Directeur général de l'AIEA, Yukiya Amano, et le Vice-Président de la République islamique d'Iran, Président de l'Organisation iranienne de l'énergie atomique, Ali Akbar Salehi, sont convenus, le 14 juillet 2015, de ce qui suit :

Feuille de route pour la clarification des questions passées et présentes en suspens concernant le programme nucléaire iranien

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et la République islamique d'Iran (Iran) conviennent, dans le prolongement de leur coopération au titre du cadre de coopération, d'accélérer et de renforcer leur coopération et leur dialogue en vue de régler, d'ici la fin de 2015, toutes les questions passées et présentes en suspens qu'ils n'ont pas encore réglées.

Dans ce contexte, l'Iran et l'Agence sont convenus de ce qui suit :

1. L'AIEA et l'Iran se sont mis d'accord sur un arrangement distinct qui leur permettrait d'aborder les questions restées en suspens, énoncées dans l'annexe du Rapport du Directeur général pour 2011 (GOV/2011/65). Les activités menées et les résultats obtenus à ce jour par l'Iran et l'AIEA concernant certaines des questions seront prises en considération dans le processus.
2. L'Iran fournira à l'AIEA, d'ici au 15 août 2015, ses explications par écrit et des documents connexes, concernant les questions figurant dans l'arrangement distinct mentionné au paragraphe 1.
3. Après réception des explications écrites de l'Iran et des documents connexes, l'AIEA examinera les informations reçues, au plus tard le 15 septembre 2015, et soumettra à l'Iran des questions sur toute ambiguïté éventuelle concernant ces informations.
4. Une fois que l'AIEA aura soumis à l'Iran des questions sur toute ambiguïté éventuelle concernant ces informations, des réunions d'experts techniques, des mesures techniques, comme il en a été convenu dans un arrangement distinct, et des discussions seront organisées à Téhéran pour lever ces ambiguïtés.
5. L'Iran et l'AIEA se sont mis d'accord sur un autre arrangement distinct concernant la question de Parchin.
6. Toutes les activités indiquées ci-dessus, visant à régler toutes les questions passées et présentes en suspens, énoncées dans l'annexe du rapport du Directeur général pour 2011 (GOV/2011/65), seront achevées d'ici le 15 octobre 2015.
7. Le Directeur général tiendra régulièrement le Conseil des gouverneurs informé de la mise en œuvre de cette feuille de route.
8. D'ici au 15 décembre 2015, le Directeur général fournira, pour action du Conseil des gouverneurs, l'évaluation finale du règlement de toutes les questions passées et présentes en suspens, énoncées dans l'annexe du rapport du Directeur général pour 2011 (GOV/2011/65). Une réunion technique récapitulative de l'Iran et de l'Agence sera organisée avant la publication du rapport.

9. L'Iran a affirmé qu'il présenterait à l'AIEA, par écrit, son évaluation approfondie du rapport du Directeur général.

10. Conformément au cadre de coopération, l'Agence continuera à prendre en compte les préoccupations de l'Iran en matière de sécurité.

Pour l'Agence internationale de l'énergie
atomique :

(signé)

Yukiya Amano
Directeur général

Lieu : Vienne

Date : 14 juillet 2015

Pour la République islamique d'Iran :

(signé)

Ali Akbar Salehi
Vice-Président de la République islamique
d'Iran
Président de l'Organisation iranienne de
l'énergie atomique

Lieu : Vienne

Date : 14 juillet 2015